

Note sur les services civiques

L'ACDN a reçu en janvier 2018 un agrément collectif permettant à l'ensemble des CDN de pouvoir accueillir des volontaires.

Voici une note vous rappelant les différentes étapes du processus de recrutement puis de contractualisation, et enfin du règlement.

RAPPEL > numéro d'agrément : NA-000-17-00268-01

I / Inscription sur la plateforme Service Civique

Vous pouvez publier vos missions, c'est-à-dire vos annonces sur le site du Service civique, ce n'est pas obligatoire, mais cela donnera une visibilité nationale à votre recherche.

Pour cela vous devez vous inscrire sur : <https://www.service-civique.gouv.fr/organismes/>

Au moment de votre inscription, prévenez-nous à contact@asso-acdn.fr afin que nous validions votre demande.

II / Inscription sur le service ASP – plateforme ELISA

Une fois votre volontaire recruté, il faut vous enregistrer sur la plateforme ELISA <https://elisa.service-civique.gouv.fr> .

Pour cela, prévenez l'ACDN de votre demande à contact@asso-acdn.fr, afin que nous vous délivrions un accès. Précisez le nom et le mail demandés à l'accès.

Arrivé sur la plateforme ELISA vous pourrez saisir vos contrats en ligne afin de mettre en place le paiement du volontaire : <https://elisa.service-civique.gouv.fr> .

L'inscription sur ELISA doit se faire avant l'arrivée du volontaire. Toutefois pas d'inquiétude en cas de problème un paiement rétroactif peut avoir lieu.

III / Sur le nombre de volontaires

Nous avons prévu une trentaine de contrats pour l'année 2018, en juillet il en reste plus d'une vingtaine, nous referons un compte fin décembre afin d'évaluer le nombre de volontaires désirés en 2019.

IV / Contacts

En cas de problème, notre contact en central est : Mary.SENKEOMANIVANE@service-civique.gouv.fr
Notre contact à l'ASP (ELISA) est Sophie.Dominique@asp-public.fr

Enfin, n'hésitez pas à contacter Pauline Arnoux à l'ACDN en cas de doute, nous tenterons de vous répondre.